

## Index égalité professionnelle chez SODIMAS

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chaque année au 1er mars.

Cet index, sur 100 points, se calcule à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En 2021 SODIMAS obtient une note de 41 points.

Cette note est en baisse par rapport aux résultats précédemment obtenus. Nous allons donc sur l'année 2021, mener des actions ciblées et concrètes relatives au sujet de l'égalité professionnelle qui est un sujet au cœur de nos préoccupations RH.

Pour rappel, voici les notes obtenues depuis notre obligation de publication de cet index :

- En 2019 au titre de 2018: 59/100
- En 2020 au titre de 2019: 69/100

Emmanuel GIRODET  
DAF- Dpt RH



**SODIMAS S.A.**  
11, Rue Ampère  
26600 PONT DE L'ISERE  
Tél. +33 (0)4 75 84 86 00  
R.C.S Romans 303 265 045

